



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

deux-roues motorisés

Question écrite n° 29229

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les drames de la route dont sont victimes les motocyclistes. Et pour cause, sur 848 personnes qui ont perdu la vie en deux-roues motorisés, 650 font partie de cette catégorie de conducteurs. Aussi, même si l'on ne peut que se réjouir de la baisse de ces chiffres ces dernières années (110 motards ont été sauvés en 2012), notamment grâce à la politique menée par les pouvoirs publics depuis deux décennies, un décès sur la route est un décès de trop. Il est donc primordial que l'État continue de s'engager dans ce combat par des actions fortes et volontaristes. La campagne de prévention nationale télévisée et Internet lancée le 21 avril, reconduisant celle de mai 2012 «À moto, le plus grand danger, c'est de penser qu'il n'y en a pas», s'inscrit en ce sens. Pour autant, une campagne de communication contre les dangers de la route ne saurait se suffire à elle-même. Elle doit s'accompagner sur le terrain, d'une véritable mobilisation de la part de l'ensemble des pouvoirs publics. Non seulement pour accompagner les usagers de la route sur la voie de la responsabilisation, mais également pour sévir en cas d'infractions. Aussi, il souhaiterait l'interroger sur la politique de terrain que le Gouvernement conduira sur les routes de France dans les prochains mois pour faire avancer le combat contre «l'accidentalité moto», et plus largement contre «l'accidentalité routière».

Texte de la réponse

Les actions de prévention à destination des usagers de deux roues motorisés (2RM), organisées par les coordinations départementales de sécurité routière, placées sous l'autorité des préfets, ont permis en 2012 de sensibiliser près de 300.000 personnes, jeunes et moins jeunes, au travers de plus de 1300 actions de terrain en partie financées par les plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR). Ces actions, organisées le plus souvent avec le concours du chargé de mission deux roues motorisé de la coordination départementale, les forces de l'ordre et les associations d'usagers et de prévention du département ou de la région, sont mises en oeuvre avec l'aide de nombreux bénévoles. Sensibilisation dans les écoles, les collèges, les lycées ou les entreprises, organisation d'événements dédiés aux usagers de deux roues motorisés : rallyes pédagogiques, stages de post formation et de perfectionnement à la conduite, présence dans les salons régionaux, mise à disposition de simulateurs, participations à des tables rondes, à des émissions de radios, inspection des infrastructures, ces actions témoignent de la grande variété des actions de prévention. Les politiques locales de sécurité routière mobilisent l'ensemble des acteurs des pouvoirs publics et contribue à la baisse de l'accidentalité de cette catégorie d'usagers, très significative en 2012 (-14%).

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29229

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6020
Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 12111